

NON à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Le point de départ est de supprimer la concurrence fiscale déloyale que la Suisse exerce en imposant les sociétés étrangères trois fois moins que les sociétés suisses (jusqu'à 7.5% au lieu de 24% à Genève). Ces statuts spéciaux doivent être abolis pour un taux unique. Mais les milieux financiers et patronaux en profitent pour exiger un taux si bas que les pertes l'Etat républicain se chiffreront en milliards ! Si le taux d'imposition sur les profits des entreprises est de la compétence des cantons, le cadre général est fixé au niveau fédéral. Ainsi les Chambres fédérales s'apprêtent à adopter une série de déductions fiscales dont profiteront pour l'essentiel les grandes entreprises :

- la «patentbox» permettra de déduire du bénéfice ceux générés par les brevets;
- les dépenses de recherche pourront être déduites du bénéfice imposable;
- les « intérêts notionnels » déduiront du bénéfice imposable des entreprises les intérêts que celles-ci auraient encaissés si elles avaient placé leur argent sur les marchés des capitaux;
- la taxe au tonnage sera introduite en faveur des sociétés de transport maritime.



CGAS - Votation
Communauté genevoise
d'action syndicale
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

17-263047-1

CGAS - Votation
Communauté genevoise
d'action syndicale
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

CH05 0900 0000 1726 3047 1

17-263047-1

RIE III
campagne unitaire genevoise

172630471>

172630471>